



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES COMPÉTITIONS FÉMININES

PROCES-VERBAL n°5

Date de la réunion : Réunion plénière du **Jeudi 24 Octobre 2025**

Lieu : DFSM – 2 rue Bellanger – 76290 YVETOT

Présidence : Mme Laetitia HANOUE

Membres présents : Mme Nathalie FRIBOULET – Mme Sandrine PILLON - Mr Harry HECKMANN – Mr Jean Claude LEROY – Mr Pierre LECORNU

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Départementale sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, **dans le délai de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de formes prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

RAPPEL AUX CLUBS

Les clubs sont informés que toutes les feuilles de matchs sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, les clubs en infraction au regard du statut de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence de délégué à la police du terrain, licence manquante).

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, **c'est le club recevant** qui doit envoyer la feuille de match quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs, qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District, via Footclubs et sera validée par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 du règlement des compétitions de DFSM.



ADOPTION DES PROCES-VERBAUX

La Commission procède à l'adoption :

- Du procès-verbal n°28 de la réunion plénière du 11 juin 2025 publié sur le site du DFSM le 16 juin 2025.
- Du procès-verbal n°29 de la réunion plénière du 25 juin 2025 publié sur le site du DFSM le 02 juillet 2025.
- Du procès-verbal n°30 de la réunion plénière du 25 juin 2025 publié sur le site du DFSM le 02 juillet 2025
- Du procès-verbal n°01 de la réunion plénière du 19 août 2025 publié sur le site du DFSM le 22 août 2025
- Du procès-verbal n° 02 de la réunion plénière du 15 septembre 2025 publié sur le site du DFSM le 15 octobre 2025

En l'absence d'observations, les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

JOURNEE des 27 et 28 Septembre 2025

BRASSAGE U14F

Forfait déclaré du FC ROUEN1899

La commission, jugeant en 1^{er} ressort :

- donne match perdu au FC ROUEN1899
- Inflige une amende de 250€ au FC ROUEN 1899

BRASSAGE U17F

R A S

SENIORS FEMININES A 8 POULE A

R A S

SENIORS FEMININES A 8 POULE B

Match 54030799 AS GOURNAY FOOTBALL – GCO BIHORELLAIS

Match reporté au 28 Septembre 2025



SENIORS FEMININES A 8 POUR C

Match 54030827 SAINT RIQUIER GASEG – ES TOURVILLAIS

Match reporté au 19 octobre 2025

CHAMPIONNAT SENIORS FEMININES A 11

RAS

**La Présidente de la
commission**

Mme Laetitia HANOUE

**Le secrétaire de la
commission**

Pierre LECORNU